



Demande de regularisation des fichesde paie

Par **chabinejay**, le **09/02/2012 à 12:22**

Bonjour,

jaimerais savoir mes droits face a ce litige qui me lie entre mon assistante maternelle et moi, elle est en fin de preavis depuis le 06 fevrier2012

je me suis rendu compte une semaine avant son denier jour de preavis que je lai surpayé durant trois mois, septembre 2011/decembre2011, je lui ai fais savoir par lettre recommandé avec accusé de reception, hors elle a refusé de prendre le courrier.

Hier j'ai reçu un courrier me réclamant l'attestation assedic mais si il y a erreur sur la fiche de paie je ne peux lui remettre son attestation assedic car je dois rectifier tous les erreurs liés aux fiches de paie!

elle exige que je lui remette sous une huitaine de jour son attestation assedic sans quoi elle m'attaque au prudhomme! cest leglise qui se fou de la charité puisque j'ai toujours voulu m'arranger a l'amiable avec elle et maintenant cest elle qui me menace!!!

aujourd'hui je souhaite lui réclamer le surplus en effet je lui payait dePUIS septembre 2011 a novembre 2011 les jours fériés alors quelle n'avait pas trois mois d'ancienneté, je lui réglai ses congés payé 1/10 du salaire brut ajouté au salaire net, j'ai employé ma certifié qu'il aurait

fallu prendre 1/10eme du salaire net sans les indemnités.

C'est l'assistante maternelle qui m'a persuadé du contraire, ai-je le droit de l'assigner au conseil des prudhommes que dois-je faire aujourd'hui, quelles sont mes chances ?

Par **pat76**, le **09/02/2012** à **17:38**

Bonjour

Vous pouvez lui remettre l'attestation employeur et lui préciser que vous allez l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes pour obtenir le remboursement du trop perçu.

Vous êtes dans l'obligation de lui remettre l'attestation pôle emploi.